



## REGLEMENT DU JEU DE NOEL 2022 « Calendrier de l'Avent »

### **ARTICLE 1 : société organisatrice**

L'Office de commerce Cœur de Lozère, situé 11 place de la république 48000 Mende organise un jeu du 1 au 24 Décembre 2022 inclus, un jeu intitulé "Le Calendrier de l'Avent des commerçants"

### **ARTICLE 2 : participants**

Ce jeu est ouvert à toutes personnes physiques, majeures, résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des employés de L'Office de commerce Cœur de Lozère ou appartenant au groupe de la société organisatrice, et de leur famille et toute personne ayant collaboré à la conception ou réalisation du jeu.

### **ARTICLE 3 : modalités de participation**

Ce jeu est régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement.

Pour jouer, il faut :

- Effectuer un achat chez l'un des commerçants participant (liste complète en Annexe)
- Compléter un bulletin de jeu remis par le commerçant
- Agrafier au bulletin de jeu le ticket de caisse comme preuve d'achat et venir le déposer chaque jour avant 17h à l'Office de Commerce, 11 Place de la République, dans l'urne prévue à cet effet.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Tout formulaire incomplet, illisible, avec un ticket de caisse dont les dates d'achat ne correspondent pas à la période de jeu et déposé après la date limite, sous une autre forme que celle prévue, sera considéré comme nul.

Le nombre de participations au jeu n'est pas limité. Cependant, une personne (même nom et prénom et même adresse), ne peut gagner qu'un seul lot sur la durée du jeu. Si une même

personne est tirée au sort une seconde fois, il sera procédé, la seconde fois, à un nouveau tirage au sort.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entraînera la nullité de sa participation.

#### **ARTICLE 4 : Dotations**

**4.1** : Les lots mis en jeu sont gardés secrets pour le bon fonctionnement du jeu.

L'ensemble des lots représente 67 produits, pour une valeur globale de 50135 €

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent pour quelque cause que ce soit.

#### **ARTICLE 5 : détermination des gagnants :**

- *Les gagnants :*

Les gagnants sont désignés par un tirage au sort effectué chaque soir à 17h15 par l'Office de Commerce, à l'exception des dimanche 4, 11 et 18 décembre qui seront tirés au sort le lundi matin.

Les gagnants seront annoncés dès le lendemain sur la page Facebook et le compte Instagram de l'Office de Commerce et affichés à l'Office de Commerce.

Ils seront contactés par mail ou téléphone pour les inviter à venir retirer leur lot.

#### **Article 6 : Remise des lots :**

Pour l'ensemble des lots :

Les lots non réclamés dans un délai de deux mois à compter de la fin de l'opération seront considérés comme restant la propriété de la société organisatrice.

Les lots sont à retirer à l'office de Commerce dès le lendemain du tirage au sort.

Le gagnant doit présenter une pièce d'identité pour récupérer son lot.

#### **Article 7. Dépôt légal**

Le règlement complet de l'opération est disponible au bureau de l'Office de Commerce, 11 place de la république, 48000 Mende et sur son site [www.commerces-mende.fr](http://www.commerces-mende.fr)  
Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées et publié par annonce en ligne sur le site de l'Office de Commerce.

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier avant la date de clôture du jeu à l'adresse de l'Office de Commerce Cœur de Lozère. Les frais postaux nécessaires à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur.

### **Article 8. Utilisation**

Seuls, les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler la présente opération. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait.

Les organisateurs se réservent également le droit d'écarter toute personne qui contreviendrait ou tenterait de contrevénir à l'une quelconque des dispositions du présent règlement.

Participer à cette opération implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

### **Article 9. Litiges et responsabilités**

La participation à cette opération implique l'acceptation, sans réserve, du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Les organisateurs trancheront, impartialement, tout litige relatif cette opération et à son règlement.

### **Article 10. Attribution de compétence**

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige, les parties s'efforceront de régler celui-ci à l'amiable. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par les organisateurs.

### **Article 11. Informatique et Libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente opération sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants disposent, en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant.

Toute demande d'accès ou de rectification doit être adressée aux organisateurs.

## LISTE DES COMMERÇANTS PARTICIPANTS :

AB Chasseur  
Alex Mode et Conseils  
À l'essentiel coiffure  
Ambiance et styles  
Bébé 9  
Bienvenue chez les niños  
Bijouterie Boucharenc  
Bijouterie Nurit  
Boucherie Pansier  
Boulangerie Colomb  
But  
By Topaze  
Cerise Tattoo studio  
Charbonnel Motos  
Charmende  
Chaussures Delmas  
Coeur de fleurs  
Comme les grands  
Délices Lamarque  
Divine Quintessence  
Eco-Cash  
Élégance ISPORT  
Espace Revêtements  
Frou Frou  
Grain de malice  
Heima  
Institut esprit beauté  
Intersport  
Irish pub  
Jeff de Bruges  
Kyubeek  
L'atelier beauté  
Le bazar de Willoey  
l'Echappée Belle  
Le salon  
L'Instant Douce'Heure  
LOZ'Phone  
Marilou Bijoux  
Marionnaud  
Mr Bricolage  
Mu & ses pots  
Nouvel hair  
Optic 2000  
Orchestra  
Perles Mystik  
Picard  
Place aux hommes  
Pluriel  
Soto Photos  
Suzette & Thé Ô  
Topaze  
Version Fille  
Vêtements Salvestri  
Yves Rocher  
Zélie M  
Zen Beauté